



Délibération du conseil municipal du 29 janvier 2026 n°D2026_02

Publiée sur le site internet de la commune le : 3 février 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2026

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

- BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PEPIN Nathalie

Votants : 13

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian		X	GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUR Denis		X						

OBJET : RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT COHÉSION TERRITORIALE – INVESTISSEMENT DE LONG-TERME D'UN MONTANT TOTAL DE 1.200.000 € (UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS) AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU BOULODROME, S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES ENVELOPPES LIÉES AU SECTEUR PUBLIC LOCAL

VU la décision du conseil municipal n°D2025_48 en date du 18 septembre 2025 acceptant le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de construction du boulodrome et autorisant le maire à contacter divers organismes financiers à cet effet ;
CONSIDÉRANT les différentes propositions de divers établissements bancaires pour financer ces travaux ;

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 1.200.000 € (Un million deux cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Territoriale – Investissement de long terme

Montant : 1.200.000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 15 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuarial annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le conseil municipal autorise son Maire, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*